

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mars 2020

### CONFINEMENT ET FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La période de crise que nous connaissons et **le confinement à domicile peuvent hélas générer un terreau propice aux violences conjugales**. La Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations mobilise et partage des informations afin de **protéger et soutenir au mieux les femmes qui en sont victimes**.

- La situation des centres d'hébergements d'urgence des femmes victimes de violences conjugales est une préoccupation majeure de la secrétaire d'Etat. Pour respecter les consignes de limiter les déplacements, sa visite au FIT, une femme un toit prévue initialement ce lundi a été annulée. Elle a demandé département par département aux services des droits des femmes en préfectures des **remontées sur la situation des centres**, leur équipement, la mise en œuvre des mesures barrières, et l'organisation de « l'école à la maison » pour les enfants hébergés avec leurs mères.
- En lien avec le Ministre chargé de la Ville et du Logement, la Secrétaire d'Etat a demandé que **les accueils de nouvelles femmes puissent se poursuivre dans le respect des mesures barrières**.
- Par ailleurs particulièrement en cette période, la Secrétaire d'Etat rappelle à tous les professionnels que **l'éviction du conjoint violent doit être la règle**. Dès aujourd'hui, les juridictions sont fermées pour éviter la propagation du virus mais la Garde des Sceaux maintient les services qui assurent le traitement des contentieux essentiels et notamment les affaires de violences conjugales (ordonnances de protection, audiences correctionnelles pour les mesures de détention provisoire et de contrôle judiciaire, présentations devant le juge d'instruction et le juge de la liberté et de la détention, permanences du parquet, procédures d'urgence devant le juge civil **notamment pour l'éviction du conjoint violent...**).

- Nous rappelons avec le Ministre de l'Intérieur que **la plateforme [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr) est toujours active et est le canal à privilégier avec le 17 en cas de violences**. Elle remercie les policières et policiers et gendarmes formés sur les violences sexistes et sexuelles mobilisés 24h/24 via cette plateforme même en cette période pour protéger les femmes.
- Les activités des 1630 associations financées par l'Etat sont limitées pour protéger les salariés, les bénévoles et les personnes accompagnées du virus. Le site du CIDFF reste actif. **L'activité du numéro 3919 sera maintenue mais réduite cette semaine pour protéger au mieux les écoutantes du virus et respecter les consignes**. Un point d'étape spécifique sur le 3919 sera fait avec la Fédération nationale solidarité femmes en format « conférence téléphonique » dès mercredi afin d'étudier les possibilités de maintien de la ligne ouverte mais rappelons le, le 17 doit être privilégié en cas d'urgence.
- Pour toutes les associations de défense et protection des femmes et les professionnels de lutte contre les violences conjugales, la ministre et son cabinet répondent aux questions et propositions par mail à [sec.amandine.pasquier@pm.gouv.fr](mailto:sec.amandine.pasquier@pm.gouv.fr)

La période que nous traversons met à l'épreuve notre capacité à nous montrer solidaires; elle appelle aussi **une responsabilité de chacun à se maîtriser face à ses propre accès de violences et à agir avec autant de calme que possible, sans s'en prendre aux personnes avec qui l'on partage un même espace de vie.**